

Comité Local d'Information et de Concertation

Finorga – Complexe Pétrolier

Réunion du CLIC le 10 novembre 2009

à 9 heures 30 à la Mairie de Chasse sur Rhône

Liste des participants

Les membres du collège des « administrations »

Philippe NAVARRE, Sous-Préfet de Vienne
Jean-Pierre FORAY, DREAL Rhône-Alpes – Chef de l'Unité Territoriale de l'Isère
Frédéric FOURNIER, SDIS 38 – Adjoint au chef de groupement n°1 - Vienne
Jacques VANDENESCH, DDTEFP 38 – Directeur adjoint

Les membres du collège des « collectivités territoriales »

Jean-Pierre RIOULT, Maire de Chasse-sur-Rhône, Président du CLIC
Christophe PEL, Conseiller Prévention-Sécurité à la Mairie de Givors

Les membres du collège des « exploitants »

Philippe MOY, société FINORGA - Directeur
Emmanuel TAVITIAN, société FINORGA - Responsable HSE
Frédérique DUQUENNE, ESSO SAF Vilette de Vienne – Responsable réglementation
Yves BLANC, société CDH, Dépôt de Vilette-de-Vienne - Responsable HSEQ
Jean-Charles MARIOTTI, société TOTAL, Dépôt de Vilette de Vienne – Chef du département ESIQ
Cécil ADAM, SPMR – Responsable d'exploitation

Les membres du collège des « riverains »

Bernard LOUIS, Riverain, également représentant du Maire de Vilette de Vienne excusé
Joël CHOLEZ, association Sévenne Environnement

Les membres du collège des « salariés »

Lionel SILVERI, CHSCT de FINORGA
Denis LOUISOT, CHSCT dépôt pétrolier de Vilette-de-Vienne
Jean-Pierre MESTRALLET, CHSCT dépôt pétrolier de Vilette de Vienne
Thierry TORDJMAN, CHSCT de Total Raffinage et Marketing

Assistaient également à la réunion

Didier GUIRAUD, Chargé de mission Environnement – Sous-Préfecture de Vienne
Christian SALENBIER, DREAL Rhône-Alpes – Adjoint au chef de l'UT de l'Isère
Lise TORQUET, DREAL Rhône-Alpes – Unité territoriale de l'Isère – CIRIMI
Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, DREAL Rhône-Alpes – Chef de la cellule risques accidentels
Florence VALLOT, MEEDDM, Mission PPRT
Régis ALOY – Mairie de Chasse sur Rhône – Directeur Général des Services
Didier VALLES, société CDH, Dépôt de Vilette-de-Vienne – Chef de dépôt
Rémy VERDELHAN, société TOTAL, Dépôt de Vilette de Vienne – Chef du service sécurité
Cyrille DENET, CHSCT dépôt pétrolier de Vilette-de-Vienne

Absent excusés

Nicolas REGNY, Préfecture de l'Isère, chef du SIDPC
Christian BREUZA et Françoise CHARRIN, DDE 38 SANO
Robert CHAUDIER, Maire de Vilette-de-Vienne

Compte rendu de la réunion

La séance est ouverte à 9h30 par **Mr Jean-Pierre RIOULT**, Maire de Chasse sur Rhône, Président du CLIC.

L'ordre du jour de la réunion du CLIC est le suivant :

- *Approbation du compte rendu de la réunion du 4 décembre 2008*
 - *Rappel des missions du CLIC*
 - *Bilan de la campagne régionale d'information sur les risques*
 - *Bilan des actions des exploitants en matière de prévention des risques*
 - *Avancement des PPRT*
 - *Point sur les PPI*
 - *Questions diverses*
-

Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 décembre 2008

Le compte-rendu est approuvé sans réserve

Rappel du rôle et des missions du CLIC – Mr FORAY – DREAL Rhône-Alpes

Mr Foray introduit son propos en présentant la DREAL, issue de la fusion d'une partie des activités de la DRIRE, de la DRE et de la DIREN, et en précisant que les missions et les hommes restent les mêmes en ce qui concerne l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

Il présente les principales missions du CLIC. Il est :

- associé à **l'élaboration du PPRT** par l'intermédiaire d'un représentant choisi parmi les membres, le CLIC émet un avis sur le projet de PPRT ;
- informé par l'exploitant du **bilan annuel de l'entreprise** ; la forme n'est pas précisée par les textes ; compte tenu du nombre d'exploitants concernés, une présentation orale de courte durée a été choisie ;
- informé des **projets de modification ou d'extension** des installations ;
- destinataire des **rapports d'analyse critique** d'éléments des dossiers d'autorisation ;
- destinataire des **plans d'urgence** et informé des exercices ; le SIDPC interviendra sur ce sujet au cours de la séance ;
- peut émettre des observations sur les **documents d'information** ;
- peut demander aux exploitants et à l'administration des informations sur les **accidents** ;
- peut faire réaliser des **tierces expertises**.

Mr Foray précise que le CLIC ne traite que des risques technologiques.

Retour sur la campagne d'information – Mme TORQUET, DREAL Rhône-Alpes - CIRIMI

Mme TORQUET, fait la synthèse de la campagne. Elle présente les documents qui ont été communiqués, et dont les membres du CLIC ont été destinataires.

La campagne a été lancée dans l'Isère le 10 octobre 2008 et dans le Rhône le 24 octobre 2008, par conférence de presse des Préfets de département.

Cette campagne d'information répond à une obligation réglementaire d'informer les populations potentiellement exposées aux risques technologiques.

Les documents et outils pédagogiques ont été transmis aux responsables d'établissements publics et privés situés sur les communes concernées en totalité ou en partie par les zones PPI.

La mutualisation de l'information a permis de dépasser les seules exigences réglementaires pour l'information. Mme TORQUET présente les actions supplémentaires réalisées au cours de cette campagne d'information : actions en milieu scolaire, dossier à destination des relais d'opinion, réalisation d'un film et d'un dessin animé, édition et distribution d'une lettre d'information « Regards sur le Risque ».

Les dépenses (environ 800 000 euros) ont été supportées à 70 % par les exploitants, 90 000 euros ont été pris en charge par l'Etat, le solde par les collectivités concernées. Les coûts de distribution par les communes n'ont pas été pris en compte dans le chiffrage global, mais représentent une part non négligeable.

Une évaluation de l'impact de cette campagne a été faite par le biais d'une enquête téléphonique dont les résultats sont présentés sur le site www.lesbonsreflexes.com.

2 347 entretiens ont été réalisés en Rhône-Alpes, dont 647 en Isère.

Cette enquête repose sur 24 questions portant sur la place des risques dans les préoccupations des riverains, et sur le niveau d'information des populations.

Il en ressort, au niveau régional :

- La qualité de l'air est la première préoccupation
- Bonne perception de la campagne d'information
- Amélioration de la connaissance des consignes en cas d'accident technologique

Les suites qui seront données à cette campagne sont les suivantes :

- Capitaliser sur le fonctionnement et les partenariats mis en place pour la campagne
- Pérenniser les supports d'information reconnus
- Mener une réflexion afin d'améliorer la fréquentation des réunions publiques
- Mener une réflexion sur les moyens d'alerte et les consignes
- Travailler sur les TMD (qui restent une préoccupation importante)
- Renforcer les structures de concertation (suites Grenelle)

Actions de Finorga en matière de prévention des risques – Philippe MOY - Directeur

Mr MOY introduit son propos en présentant un contexte économique difficile, qui conduit l'usine de Chasse sur Rhône à s'orienter vers des activités nouvelles, avec des technologies nouvelles ; il se trouve que ces nouvelles fabrications présentent moins de risques que les autres fabrications de l'établissement. Deux nouvelles lignes de fabrication ont été mises en service ; les informations fournies par Finorga à l'inspection des installations classées ont conduit l'administration à considérer qu'il ne s'agissait pas de modifications notables du point de vue des risques.

Les principaux risques de l'établissement sont liés au stockage d'ammoniac (gaz liquéfié toxique) et au silo de stockage de chlorure d'aluminium.

Les livraisons d'ammoniac en vrac ont été totalement supprimées au profit d'un approvisionnement par conteneurs de 500 kg ; cette mesure concerne la cuve la plus petite. L'autre cuve est actuellement

hors service ; les mesures de maîtrise des risques à mettre en place à l'issue de l'étude des dangers seront réalisées si la remise en service de cette cuve s'avère nécessaire.

En ce qui concerne le silo de chlorure d'aluminium, les mesures de maîtrise des risques complémentaires à mettre en place sont en partie réalisées. Le silo n'est actuellement pas utilisé ; les mesures restant à réaliser (mur coupe-feu de protection) le seront lors de la remise en service de ce silo.

Le remplacement de la verrerie sur les réacteurs de production se poursuit progressivement. 1 million d'euros a été consacré à cette action de fond en 2009.

Le Système de Gestion de la Sécurité (SGS) a fait l'objet de plusieurs audits en 2009. Aucune remarque ou anomalie n'a été relevée.

Depuis 2008, un seul incident est à signaler : débordement d'une cuve de stockage de soude à la suite d'une erreur humaine et de la défaillance d'un organe de sécurité. Des actions correctives ont été appliquées, portant notamment sur les dispositifs automatisés de sécurité.

Mr Moy rappelle l'exercice PPI qui avait été largement commenté lors de la dernière réunion du CLIC, en soulignant l'utilité de ce type d'exercices pour les différents acteurs concernés.

Dans l'esprit d'une amélioration continue de la maîtrise des risques, des objectifs de réduction des risques ont été définis par Finorga :

- Mise en place d'un mur coupe-feu protégeant le silo de chlorure d'aluminium
- Réalisation des mesures de maîtrise complémentaires (protection contre les agressions mécaniques) sur le stockage d'ammoniac
- Poursuite de la suppression de la verrerie dans les ateliers de production

Les décisions individuelles concernant l'établissement sont :

- Prescriptions complémentaires à l'issue de l'examen du bilan de fonctionnement
- Prise en compte de nouvelles installations ne modifiant pas les rubriques ICPE de l'arrêté d'autorisation.

Actions de Total en matière de prévention des risques sur le dépôt de Serpaize – Jean-Charles MARIOTTI

Mr MARIOTTI rappelle que l'établissement de Serpaize est constitué de 7 bacs de produits semi-finis. Les échanges avec la de Feyzin se font exclusivement par pipeline.

Les principales actions concernant la prévention des risques menées sur 2008 et 2009 sont :

- Fin de la mise en place de détections d'hydrocarbures liquides dans les rétentions
- Amélioration du système de traitement des eaux : mise en service d'un déshuileur
- Modernisation du système d'alerte des astreintes

Le SGS de la raffinerie et des dépôts qui lui sont associés a été audité par DNV en octobre 2008 ; Cet audit a confirmée le niveau 8 de la version 6 du Système International d'Evaluation de la Sécurité (SIES). Un audit de recertification réalisé en juin 2009 a également confirmé la certification ISO 9001 et 14001.

La campagne d'amélioration de la sécurité au poste de travail menée par Total sur ses établissements a été récompensée par le Trophée Progrès du GESIP en juin 2009.
Enfin, 2 revues de direction du SGS ont été menées en 2009.

La campagne de formation du personnel à la sécurité opérationnelle s'est poursuivie en 2009, avec passage systématique à l'aire de feu.

Aucun incident notable n'est à signaler depuis le dernier bilan présenté au CLIC.
Mr Mariotti rappelle au CLIC le dispositif en place pour le retour d'expérience (chaîne de communication et de traitement des Comptes-Rendus d'Événement).
Ce dispositif concerne les incidents, accidents et exercices d'alerte.

Le dépôt a fait l'objet de 2 exercices en 2009 : un exercice inopiné de feu de cuvette avec intervention de SPMR et des moyens de la raffinerie, et un exercice programmé du même type. Par ailleurs, le POI de la raffinerie est testé chaque semaine.

Le programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques se déclinera en 2010 de la manière suivante :

- Objectif TRIR = 3
- Lancement du projet OSER, dont l'objectif est la modification des comportements par l'acquisition d'une culture en matière de sécurité
- Déploiement des 10 règles d'or (fondamentaux de la sécurité à tolérance zéro)
- Création de la fonction Process Safety Senior
- Comité de Pilotage de la Process Safety

Les dernières décisions individuelles concernant le dépôt de Serpaize sont :

- L'arrêté 2007-04175 portant sur les conditions d'exploitation
- L'arrêté 2009-08678 demandant la mise en place de moyens fixes de temporisation et d'extinction d'un incendie d'hydrocarbures couvrant l'intégralité d'une cuvette et d'une détection incendie
- Un projet d'arrêté du 19 octobre 2009 demandant des compléments aux études de dangers en vue de la prescription du PPRT

Actions de Total en matière de prévention des risques sur le dépôt de Villette de Vienne – Jean-Charles MARIOTTI

Mr MARIOTTI rappelle que l'établissement de Villette de Vienne est constitué de 1 bac de 60 000 m³ de fioul exploité par SPMR.

Les principales actions concernant la prévention des risques menées sur 2008 et 2009 sont :

- Mise en place d'une détection d'hydrocarbures liquides dans la rétention
- Report des alarmes en salle de contrôle SPMR
- Réfection de l'étanchéité de la pomperie
- Amélioration de la défense incendie :
 - Ajout de 3 canons fixes de 3 000 l/min
 - Mise en service d'un groupe électrogène de secours
 - Installation de mesures de niveau sur les cuves d'émulseur
 - Installation de débitmètres sur les réseaux mousse et eau
 - Mise sur rétention des cuves d'émulseur

Le SGS du dépôt a été audité en janvier 2009. Cet audit a confirmé le niveau 4 de la version 7 du SIES (correspondant au niveau 8 de la version 6). Un audit mené dans le cadre de la certification ISO 9001 situe l'établissement à un « bon niveau de maîtrise des systèmes et mature avec une volonté d'amélioration continue ».

Enfin, un audit de terrain a été réalisé par TOTAL en octobre 2009 pour vérifier les conditions d'exploitation par SPMR. Aucun écart significatif n'a été relevé.

Aucun incident notable n'est à signaler depuis le dernier bilan présenté au CLIC.

Mr Mariotti rappelle au CLIC que le dépôt bénéficie du dispositif en place pour le retour d'expérience (chaîne de communication et de traitement des Comptes-Rendus d'Événement) mis en place par TOTAL.

Ce dispositif concerne les incidents, accidents et exercices d'alerte.

Le dépôt a fait l'objet d'un exercice en 2009.

Le programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques se déclinera en 2010 de la manière suivante :

- Création de la fonction Process Safety Senior
- Comité de Pilotage de la Process Safety

Les dernières décisions individuelles concernant le dépôt de Villette de Vienne sont :

- Un projet d'arrêté du 19 octobre 2009 demandant des compléments aux études de dangers en vue de la prescription du PPRT

En conclusion de l'intervention, **Mr Foray** insiste sur l'importance qu'accorde l'inspection des installations classées à la mise en place de moyens fixes et automatisés de détection et d'extinction sur les dépôts pétroliers. Il rappelle l'objectif d'engager les PPRT le plus tôt possible dans l'année 2010.

Bilan 2008-2009 de CDH (Compagnie de Distribution des Hydrocarbures) sur le dépôt de Villette de Vienne – Didier VALLES

Mr Vallès rappelle que le dépôt de Villette de Vienne comporte 3 bacs en exploitation pour le stockage de fuel domestique et de gazole, et un bac qui n'est plus utilisé, ainsi qu'un poste de chargement en self-service.

Il rappelle les liens forts qui existent entre SPMR et CDH, puisqu'aucun personnel de CDH n'est présent sur site : au quotidien, les bacs sont exploités par SPMR.

Les actions réalisées en 2008-2009 :

- Mise en conformité des mises à la terre des bacs
- Remplacement des collecteurs de purge des bacs
- Remplacement du logiciel de gestion du chargement en self-service
- Renforcement du suivi des Mesures de Maîtrise des Risques :
 - Création d'un poste « adjoint maintenance »
 - Création d'un poste HSSEQ pour la logistique
 - Suivi des MMR par SPMR

Le dépôt a fait un exercice POI en 2009.

Par ailleurs, un audit de suivi AFAQ a eu lieu en septembre 2009 pour la certification ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001.

Le bilan du SGS est fait par SPMR dans le cadre des accords de partenariat avec CDH. CDH s'assure que tous les points mentionnés dans la norme OHSAS sont respectés.

Aucun incident ni accident n'est à signaler depuis la dernière réunion du CLIC.

Les investissements prévus en 2010 en relation avec la maîtrise des risques suite aux recommandations de la DREAL sont :

- Inspection des bacs 1 et 2
- Stratification de 2 cuves enterrées à simple paroi : mise en place d'un revêtement interne permettant d'assurer un niveau de sécurité équivalent à une cuve double paroi.

Les autres travaux et actions prévus à moyen terme sont :

- Le contrôle du tassement du sol et des déformations des fonds de réservoirs
- L'ajout de précisions supplémentaires dans le contrat SPMR-CDH
- L'intégration des retours d'expérience dans le système de suivi
- Le démantèlement du bac 6 (désaffecté)

Enfin, est prévue une campagne de communication, formation, information et sensibilisation du personnel au système HSEQ nouvellement adopté.

Bilan 2008-2009 de ESSO sur le dépôt de Villette de Vienne – Frédérique DUQUENNE

Le dépôt ESSO est situé entre les installations de Total et SPMR. Créé en 1969, il constitue un dépôt dormant de 2 bacs assurant une réserve stratégique de 75 000 m³. Il est approvisionné par le pipeline de SPMR depuis les raffineries méditerranéennes de l'étang de Berre.

Ce dépôt appartient à ESSO, qui en est l'exploitant ; SPMR assure l'opération et la gestion du dépôt dans le cadre d'une convention d'exploitation. Cette convention stipule que SPMR applique son propre SGS au dépôt ESSO.

Une étude de dangers a été rendue en 2007 et a fait l'objet d'un arrêté complémentaire récent de prescriptions techniques.

Un programme continu de réduction des risques est en vigueur sur le site ; il repose sur des mesures techniques (éviter les sources d'inflammation, atténuer les effets des incendies et des explosions, éviter les débordements et en atténuer les effets) et organisationnelles (consignes, formation, gestion des travaux, inspection et maintenance, POI et PPI).

Un projet important de réduction des risques, proposé par ESSO à l'issue de son étude des dangers, consiste à l'amélioration de la défense incendie :

- Mise en place de nouveaux moyens fixes pour la temporisation et l'extinction,
- Mise en place d'un groupe motopompe supplémentaire,
- Augmentation de la quantité d'émulseur stockée,
- Mise en place de réseaux séparés eau et mousse.

Ces travaux seront réalisés à l'horizon 2011, après validation par l'administration.

Bilan 2008-2009 des installations SPMR de Villette de Vienne – Cécil ADAM

Le dépôt SPMR est un dépôt technique, qui sert à faire le lien entre 3 pipelines qui ont des débits différents ; il s'agit donc de bacs tampons. Ce dépôt n'a pas d'activité commerciale.

Les principales actions réalisées sont :

- Le renforcement de la sûreté du site (accès, poste de garde)
- La mise en place de détecteurs d'hydrocarbures liquides dans les cuvettes de rétention des bacs de stockage de produits lourds (gazole)
- Le déconfinement de la station de pompage vers Lyon.

Le SGS de SPMR s'applique à toutes les installations gérées par l'opérateur. Les dernières évaluations l'ont coté au niveau 4 de la version 7 du SIES.

Le 30 janvier 2009 a eu lieu une présentation des activités du dépôt aux élus de Villette de Vienne et Serpaize.

Le site a été inspecté par l'inspection des installations classées en juin 2009.

Deux exercices ont eu lieu : un sur le site SPMR en mai 2009, un sur le site CDH en octobre 2009.

Pas d'incident ou accident notable sur le dépôt depuis la dernière réunion du CLIC.

Le programme pluriannuel d'investissements prévoit, pour ce qui concerne la réduction des risques :

- Le déconfinement de la station de pompage vers la Suisse
- Le redimensionnement des événements des bacs de produits lourds pour éliminer les phénomènes de surpressions lentes
- La mise en place d'écrans flottants sur les bacs de produits légers
- La sécurisation des clôtures intérieures dans la zone d'exploitation

Mr Rioult demande à être invité aux visites d'installations en tant que président du CLIC.

Avancement des PPRT – Christian SALENBIER – DREAL Rhône-Alpes

Deux PPRT sont prévus sur le territoire couvert par le CLIC.

Le plus avancé est celui de Finorga à Chasse sur Rhône : le rapport proposant la prescription et le projet d'arrêté (interdépartemental) ont été transmis en préfecture mi octobre 2009. La consultation des communes est en cours. Le périmètre d'étude retenu est plus limité que le périmètre précédemment envisagé du fait de l'exclusion de certains phénomènes dangereux.

Mr Aloy fait remarquer que le périmètre retenu n'est pas le plus petit qui avait été présenté lors de la dernière réunion du CLIC, ce qui pose problème sur certains quartiers de Givors et de Chasse sur Rhône. Il souligne que les conséquences sur l'urbanisme à l'intérieur du périmètre d'étude sont lourdes. Il pense que le périmètre retenu est exagéré par rapport à la réalité des risques.

Pour Mr Foray, il s'agit d'un périmètre d'étude, qui permettra de produire très rapidement des cartes d'aléas et des cartes d'enjeux qui, faisant office de porter à connaissance, permettront déjà de lever les contraintes sur les zones exposées aux aléas les plus faibles.

Il précise que seules les cartes d'aléas sont destinées à être intégrées dans les documents d'urbanisme, le périmètre d'étude n'étant qu'un document préalable à l'élaboration du PPRT.

Les cartes d'aléas et d'enjeux seront communiquées dans les 3 mois qui suivent la prescription du PPRT.

A fin novembre 2009, les cartes d'aléas sont pratiquement finalisées, et les cartes d'enjeux en cours d'élaboration. Leur croisement en vue du zonage brut est également en cours.

Sur Villette de Vienne, les études de dangers sont en cours d'examen ; des compléments sont attendus de la part des exploitants, ils seront demandés par arrêtés préfectoraux à paraître d'ici la fin de l'année 2009. La clôture des études et la prescription du PPRT sont envisagées dans le courant du premier semestre 2010.

Mr Foray rappelle enfin que le règlement du PPRT doit être élaboré par l'Etat et les personnes et organismes associés.

Mr Moy précise que l'activité de Finorga n'a pas évolué depuis de nombreuses années, et en particulier les risques qui lui sont associés. L'accident de Toulouse et la législation qui l'a suivi ont permis une meilleure information des populations et ont initié une démarche d'analyse approfondie qui porte une nouvelle perception des risques technologiques.

Mr Aloy estime que l'affichage de distances aussi importantes autour du site peut avoir un effet psychologique sur les populations.

Mr Fournier (SDIS) trouve qu'il est opportun d'informer le plus grand nombre de personnes possibles dans le cadre de la prévention des risques. En particulier, une population qui a les bons réflexes en cas de sinistre facilite l'intervention des moyens de secours et permet une diminution du nombre de personnes exposées. Ces éléments concourent à une meilleure efficacité de l'intervention.

Mr Rioult rappelle la présence jusqu'à une époque récente de l'entreprise Cérégrain sur le territoire de la commune (site appartenant à AZF qui suscitait une inquiétude forte). Il rappelle également le bon déroulement de l'exercice PPI en 2008 et l'expérience du désamorçage d'une bombe exhumée à l'occasion de travaux de terrassement.

Il est néanmoins inquiet pour le devenir du quartier de la gare pour lequel la commune a consenti des efforts financiers importants de modernisation, et au sein duquel se trouvent de nombreuses constructions neuves. Il ne voudrait pas que le PPRT ralentisse cet élan.

Il se soucie également du devenir de la gare de triage proche, dont l'impact économique est significatif.

Mr Foray rappelle les 2 objectifs du PPRT :

- Permettre aux exploitants de continuer à faire fonctionner et développer leurs activités
- Permettre aux collectivités d'avoir un développement raisonné et durable

Mr le Sous Préfet restitue le PPRT dans un contexte visant à rendre compatibles les activités humaines et économiques, et souligne qu'il peut y avoir autant de prescriptions pour les exploitants que pour les riverains.

Il ne faut cependant pas engager un débat qui n'a pas lieu d'être à propos du périmètre d'étude : on se donne les moyens de tout étudier sur le territoire, et un périmètre d'étude élargi est la garantie

d'un examen complet de toutes les situations. Il rappelle également que la carte d'aléas donne la mesure de l'exposition aux risques, ce qui n'est pas le cas du périmètre d'études. Sur ce sujet, il conclut en estimant que le périmètre d'étude choisi au final présente l'avantage de ne pas être critiquable au prétexte d'avoir minimisé les risques dans l'objectif de ne pas prendre en considération certains éléments importants tels que la rive droite du Rhône, l'autoroute ou la voie ferrée.

Il partage néanmoins l'inquiétude exprimée au cours de la présente réunion concernant le gel de certaines zones, mais engage les parties à attendre la diffusion des cartes d'aléas pour avoir un dialogue constructif.

Mr Navarre souhaite ensuite évoquer le calendrier par rapport aux échéances électorales régionales du printemps 2010 : arrêté préfectoral avant janvier 2010 et première réunion des personnes et organismes associés (POA) en février 2010.

Mr Foray ne peut pas s'engager fermement sur ces dates, qui ne dépendent pas uniquement de la DREAL, sachant que la contrainte de temps ne doit pas nuire à la qualité du travail à accomplir notamment par les autres services de l'Etat.

Enfin, Mr Navarre souhaite se faire confirmer que la commune de Loire sur Rhône n'est pas concernée par le périmètre d'étude. Ce point devra être examiné en détail.

Exercices PPI – Mr SALENBIER – DREAL Rhône-Alpes pour le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SID-PC) de la Préfecture

Le CLIC Finorga-Complexe Pétrolier concerne 3 établissements Seveso seuil haut, faisant chacun l'objet d'un PPI :

- Total Serpaize : le PPI a été approuvé le 6 juillet 2007. Il prévoit 2 périmètres de 500 m pour les feux d'hydrocarbures et 1 700 m pour le boil-over. Ces périmètres concernent les communes de Serpaize, Vilette de Vienne et Luzinay. Le premier ne comprend pas de population, le second concerne 600 personnes et 2 écoles de Serpaize.
- Complexe pétrolier Vilette de Vienne : le PPI a été approuvé le 6 juillet 2007. Il prévoit 2 périmètres de 600/700 m pour les feux d'hydrocarbures et explosions et 1450 m environ pour le boil-over. Ces périmètres concernent les communes de Serpaize, Vilette de Vienne et Luzinay. Le premier comprend une population en petit nombre, le second un millier d'habitants environ et quatre ERP : aucun établissement scolaire ou de santé n'est concerné.
- Finorga : le PPI a été approuvé le 29 mai 2008. Il prévoit 2 périmètres
 - P1 de 300 m,
 - P2 de 1 550 m (rupture d'un réservoir d'ammoniac)

Le P1 concerne Chasse sur Rhône : population estimée à 25 personnes et 2 restaurants. Le P2 impacte les communes de Chasse sur Rhône, Givors, Grigny et Ternay, représentant 10 500 personnes, et de nombreuses entreprises et ERP dont 8 écoles. Un nœud routier, ferroviaire et fluvial important est également concerné.

Un exercice a eu lieu le 2 décembre 2008 avec Finorga, sur le périmètre P1.

Pour les autres sites, aucun exercice PPI n'a été réalisé, et les services de la Préfecture n'ont pas été sollicités par les exploitants.

Questions diverses

Plaintes répétées d'odeurs mettant en cause les activités industrielles de Chasse sur Rhône et Givors, ainsi qu'une pétition couvrant les communes de Chasses sur Rhône, Givors et Loire sur Rhône.

Mr Rioult souhaiterait une initiative de la part des industriels pour que ce débat ne vienne pas perturber la concertation dans le cadre du PPRT.

Mr Moy confirme que Finorga est à l'origine des odeurs signalées pendant l'été, et en assume pleinement la responsabilité. Ces odeurs provenaient de la station d'épuration et Finorga a pris des mesures immédiates : la suspicion portait sur le traitement d'un solvant, qui est dorénavant éliminé en tant que déchet par incinération.

Il rappelle que Finorga invite systématiquement les riverains à une rencontre pour participer à l'identification de la source. Cette invitation n'a jusqu'à présent pas été suivie d'effet.

A la suite de la plainte déposée pendant l'été, une enquête à charge est menée par la gendarmerie ; cette situation est inconfortable pour Finorga car elle ne correspond pas à l'attitude responsable que l'entreprise adopte en toutes circonstances.

Mr Navarre n'avait pas été informé ni de la pétition des habitants, ni de l'enquête de gendarmerie. Il a cependant déjà été questionné directement par les habitants sur ce sujet.

Il incite les maires à rechercher les causes de ces nuisances, en collaboration avec les services de l'Etat, avant de provoquer une rencontre avec les populations.

Mr Foray indique qu'une analyse de la situation est en cours, en collaboration avec la cellule de surveillance de la pollution atmosphérique, et en relation avec les services départementaux du Rhône. Certains événements ont pu être imputés à Finorga, d'autres proviennent probablement d'autres installations.

Mr Navarre souhaite qu'une rencontre soit organisée entre les responsables et les services de l'Etat pour apporter une réponse circonstanciée aux habitants.

La séance est levée à 11h30.

Compte rendu réalisé pour le compte de la DREAL par Michel PERRIER
Société AMARISK – 31 rue de la Convention – 38 200 VIENNE - (04 74 54 73 16)

